

## Cahiers de la recherche en éducation

# Introduction à l'intervention centrée sur le pouvoir d'agir

Yann Le Bossé

---

Volume 5, numéro 3, 1998

Travail en crise et pratiques communautaires

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1017126ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1017126ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke

ISSN

1195-5732 (imprimé)

2371-4999 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer cet article

Le Bossé, Y. (1998). Introduction à l'intervention centrée sur le pouvoir d'agir.

*Cahiers de la recherche en éducation*, 5(3), 349–370.

<https://doi.org/10.7202/1017126ar>

Résumé de l'article

Ce texte traite de l'adoption d'une perspective d'intervention centrée sur le pouvoir d'agir. Pour faire suite à l'exposé des prémisses philosophiques et du cadre paradigmatique qui accompagnent cette approche, trois grands axes de pratique sont identifiés et décrits de façon détaillée. Certains indicateurs individuels sont également identifiés.



## **Introduction à l'intervention centrée sur le pouvoir d'agir**

Yann Le Bossé  
Université Laval

**Résumé** – Ce texte<sup>1</sup> traite de l'adoption d'une perspective d'intervention centrée sur le pouvoir d'agir. Pour faire suite à l'exposé des prémisses philosophiques et du cadre paradigmatique qui accompagnent cette approche, trois grands axes de pratique sont identifiés et décrits de façon détaillée. Certains indicateurs individuels sont également identifiés.

### **Introduction**

D'un point de vue historique, la nécessité concrète de renouveler les modèles et les pratiques d'intervention découle souvent d'un changement important et durable dans la disponibilité des ressources ou dans leurs conditions d'accès. Ainsi, les années de prospérité d'après-guerre ont-elles permis le développement

---

1 Cette production n'aurait pu voir le jour sans la collaboration de M<sup>me</sup> Line Vandette ainsi que de M<sup>me</sup> Chantal Leclerc que l'auteur remercie particulièrement pour la qualité et la précision de son travail d'éditrice.

de politiques et de pratiques sociales généreuses. Les œuvres caritatives dirigées par les mouvements religieux et financées par les donations privées ont fait progressivement place aux programmes gouvernementaux et universels. Dans la même logique, le déclin de l'État providence a été marqué par une remise en question des principes d'universalité et de prise en charge collective des besoins d'une catégorie spécifique de la population. L'accélération de la mondialisation de l'économie qui a marqué la dernière décennie impose à son tour de nouveaux changements. Il faut désormais apprendre à répondre aux besoins d'un nombre grandissant d'exclus de la prospérité avec des ressources moindres (Andranovitch et Lovrich, 1996). On se trouve donc à la recherche de modèles d'intervention qui sont aptes à répondre à ces nouvelles conditions de pratique.

La récente popularité de la démarche d'intervention centrée sur le pouvoir d'agir<sup>2</sup> est à mettre en relation avec la rareté croissante des ressources (Renaud, 1995). Devant l'incapacité de maintenir les politiques de prise en charge globale et centralisée qui ont caractérisé les dernières décennies (Doucet et Favreau, 1991), les organisations sociales de tous niveaux sont à la recherche de modèles à la fois moins coûteux et plus compatibles avec la mise en commun des

---

2 L'expression «empowerment» a fait l'objet de plusieurs propositions de traduction au cours des dernières années. La notion «d'appropriation» est celle qu'on retrouve le plus souvent dans la documentation scientifique francophone. De notre point de vue, cette traduction ajoute à la confusion qui entoure le phénomène de l'empowerment plutôt que d'en clarifier la nature. Tout d'abord, le terme «appropriation» renvoie à l'idée de «faire sien», ce qui met exagérément l'accent sur la question de l'acquisition des ressources. Par ailleurs, ce terme offre l'inconvénient d'être utilisable de façon transitive ce qui entraîne une possible utilisation de ce terme à des fins prescriptives (ex. : les usagers doivent *s'approprier* les objectifs de l'intervention). Enfin, ce terme possède déjà une acception spécifique dans le langage commun et est utilisé pour désigner des réalités fort différentes de celle de l'*empowerment* (ex. : s'approprier le bien d'autrui, le mérite d'une action, etc.). Pour ces raisons, nous préférons utiliser l'expression «pouvoir d'agir». Cette traduction ne prétend pas recouvrir l'ensemble des nombreuses réalités associées à la notion d'*empowerment*. En fait, le choix de ce terme permet à la fois de spécifier l'objet de notre étude (le passage à l'action) ainsi que sa nature fondamentale (le pouvoir). Il offre de plus l'avantage d'écarter définitivement le risque de faire de l'*empowerment* un attribut strictement individuel. En effet, l'exercice d'un pouvoir ne peut être envisagé indépendamment des ressources disponibles dans l'environnement. Cette dernière caractéristique écarte également le risque de l'utilisation prescriptive dénoncée plus haut. Enfin, cette expression a l'avantage d'évoquer spontanément une réalité proche de ce qu'on veut désigner. Conséquemment, il devient possible de se référer à cette réalité sans avoir recours à un jargon technique peu utile aux non-initiés ou à une série de nuances linguistiques. Bien évidemment, l'expression «pouvoir d'agir» telle que nous l'entendons dépasse largement le sens qui peut lui être attribué dans le langage populaire. Mais, contrairement aux autres traductions disponibles, cette définition inclut l'acception populaire, de telle sorte que l'utilisation de cette expression dans son sens premier ne constitue aucunement une source de confusion.

ressources. Ce contexte socioéconomique explique en bonne partie l'engouement pour une démarche qui vise explicitement à permettre aux personnes concernées<sup>3</sup> de se «prendre en main». Toutefois, il y a lieu de rester très circonspect devant cet intérêt soudain pour une perspective qui émane directement des grands courants de revendication des années soixante (Le Bossé et Lavallée, 1993). Hier encore cantonnée dans le champ des pratiques radicales (Alinsky, 1971), l'intervention centrée sur le pouvoir d'agir est soudainement vantée par ceux qui ont toujours fustigé toute idée de remise en cause des structures de la société (Perkins, 1995). En fait, un tel revirement doit surtout attirer l'attention quant au risque de voir cette perspective progressivement édulcorée de son potentiel de changement, au prix d'un glissement progressif vers le maintien du *statu quo*. Ce risque existe dans la mesure où l'on transforme une démarche fondamentalement revendicatrice et progressiste en un mandat prescriptif et régressif. Le «pouvoir d'agir» se transforme alors en «devoir d'agir» et ceux qui se battent pour obtenir les ressources nécessaires à l'exercice de leur autonomie se retrouvent mis en demeure de se prendre en main pour épargner ces mêmes ressources (Perkins, 1995; The Economist, 1991).

Le renouvellement des pratiques sociales ne se réalise pas en vase clos. Les limites des modèles traditionnels (ex. : centralisation excessive des services, stigmatisation des personnes aux prises avec des situations incapacitantes, concentration des ressources disponibles, oppression des minorités, aliénation des marginaux, etc.), abondamment représentés dans la documentation scientifique (Corin, Rodriguez, Del Barrio et Guay, 1996; Doucet et Favreau, 1991; Riessman, 1990; Ryan, 1971; Sarason, 1981), constituent un cadre de référence à partir duquel émergent de nouvelles propositions (Vaillancourt, 1988). Les problèmes auxquels les intervenants tentent de faire face changent plus souvent de forme que de nature (Lee, 1994; Mercier-Josa, 1986). Les solutions tournent également autour des mêmes éléments (mode d'accès et de distribution des ressources, degré de leadership exercé par l'État, mode de répartition des pouvoirs décisionnels, etc.) Toute tentative de renouvellement des

---

3 Dans ce texte, l'expression «personnes concernées» renvoie exclusivement aux individus qui doivent personnellement composer avec la situation à l'étude. Ceci, de façon à bien établir la distinction entre les personnes qui, pour une raison ou une autre (ex. : mandat professionnel, vocation religieuse, volonté politique, désir de solidarité, etc.) désirent contribuer à la résolution de la situation qui fait problème et ceux qui l'expérimentent quotidiennement. Cette distinction sémantique a une fonction essentiellement opératoire. Elle vise avant tout à souligner le rôle central de «l'expertise expérientielle» (voir plus loin dans le texte) dans la compréhension de la situation à l'étude et dans la mise au point des solutions envisageables. Cela n'exclut donc pas l'hypothèse que des personnes qui ne sont pas aux prises avec la situation puissent se sentir également très «concernées».

pratiques ne devient donc qu'une tentative de changer la façon d'aborder des réalités sociales séculaires (Sarason, 1986; Vaillancourt, 1988). Or, une telle initiative ne peut être fructueuse que si on veille à ce que ce changement de perspective ne soit pas progressivement vidé de sa substance et finisse par produire «plus de la même chose» et non véritablement «autre chose».

De ce point de vue, l'approche centrée sur le pouvoir d'agir se situe à la croisée des chemins. Étant donné sa popularité actuelle, le maintien de son potentiel de changement réside dans sa capacité à exposer clairement ses fondements. C'est à cette tâche que se destine le présent texte. Après avoir clarifié certaines convictions fondamentales sur lesquelles repose l'intervention centrée sur le pouvoir d'agir, nous décrivons les axes de pratique associés à cette approche.

## 1. Le pouvoir d'agir

La notion de «pouvoir d'agir» tend à circonscrire un phénomène plus global généralement désigné par le terme *empowerment*. L'*empowerment* renvoie à la possibilité pour les personnes de mieux «contrôler leur vie» (Rappaport, 1987) ou de devenir «les agents de leur propre destinée» (Breton, 1989). De façon plus spécifique, on peut définir l'*empowerment* comme un processus caractérisé par l'exercice d'une plus grande maîtrise sur l'atteinte d'objectifs importants pour une personne, une organisation ou une communauté. L'exercice d'un tel contrôle implique évidemment une attitude proactive qui se caractérise généralement par la recherche et par l'obtention des ressources matérielles, psychologiques et sociales nécessaires pour atteindre les objectifs visés. Pour cette raison, plusieurs auteurs (Barr, Cochran, Riley et Whitham, 1984; Lee, 1994; Staub-Bernasconi, 1991) associent plus spécifiquement l'*empowerment* à un processus d'action sociale pour obtenir ces ressources. Comme la conduite de cette action sociale implique le développement d'une conscience critique de l'environnement et des rapports de pouvoir qui y prennent place, on aborde parfois l'*empowerment* à partir de l'idée de prise de conscience (Breton, 1994c; Parsons, 1991; Torre, 1986).

En fait, l'ensemble de ces éléments décrit une partie des conditions et des modalités d'application de ce qui se présente avant tout comme le passage d'un niveau de contrôle inférieur à un niveau de contrôle supérieur sur un aspect de la réalité qui se révèle déterminant pour une personne ou pour une collecti-

tivité. C'est cette dernière caractéristique qui conduit à concevoir l'*empowerment* comme l'exercice d'une forme de pouvoir, puisque la cible, la nature et la finalité du changement sont déterminées par l'acteur lui-même ou le groupe d'acteurs dont il fait partie (Watson, 1992). Ce type de pouvoir est un pouvoir «sur les choses» qu'il faut distinguer du pouvoir «sur autrui» ou du pouvoir «sur soi», en ce sens qu'il s'agit de ce que Russ (1994) appelle une «lutte contre l'entropie» qui se caractérise par une volonté de changement concret. Il s'agit donc d'un pouvoir d'agir, d'un pouvoir d'initier ou de contribuer au changement souhaité (Watson, 1992). Ce pouvoir d'agir se distingue également du simple passage à l'action. Il ne s'agit pas simplement de devenir «plus actif», comme si la passivité ou l'apathie constituait le problème à résoudre. Ce pouvoir d'agir renvoie à une action signifiante et pertinente du point de vue de son auteur. Enfin, contrairement à certains concepts apparentés comme le sentiment d'efficacité personnelle ou collective (Bandura, 1997), le désir de contrôle (Burger et Cooper, 1979), l'autonomie (Short et Rinehart, 1992), la conscientisation (Breton, 1993) ou les actions de mobilisations collectives (Yiech et Levine, 1992), la notion de pouvoir d'agir ne permet pas de se centrer exclusivement sur les caractéristiques individuelles ou sociales pour évaluer la probabilité ou la possibilité d'un changement. En effet, l'exercice du pouvoir d'agir nécessite la prise en compte systématique et simultanée des conditions environnementales et contextuelles et des caractéristiques des acteurs en relation avec l'exercice de ce pouvoir. En ce sens, la notion de pouvoir d'agir est plus circonscrite que celle d'*empowerment*, car elle exclut *de facto* les phénomènes qui font appel à une grille d'analyse strictement psychologique ou sociologique.

L'importance accordée au pouvoir d'agir, dans l'ensemble des réalités sociales, repose sur une conception du changement partagée par les tenants de cette perspective. Cette conception fait partie de «la vision du monde» ou, si l'on préfère, du cadre paradigmatique à l'intérieur duquel se développe cette approche. Comme tout cadre paradigmatique, celui qui supporte la perspective centrée sur le pouvoir d'agir repose sur l'adhésion à un certain nombre de croyances et de valeurs (Kuhn, 1972). Parmi ces valeurs, on retrouve l'importance accordée à la «fraternité», au partage et à «l'égalité», c'est-à-dire l'absence de discrimination entre les membres d'une société en matière d'accès aux ressources. Ces deux valeurs sont considérées comme des pôles de référence tout aussi importants que la valeur de «liberté» qui constitue un pôle particulièrement dominant dans les sociétés occidentales (Newbrough, 1992). L'adhésion à ce point de vue entraîne la conviction que l'inégalité de l'accès aux

ressources contribue de façon importante à la genèse des problèmes sociaux (Lee, 1994; Prilleltensky, 1994). Cette inégalité crée un type de société dans laquelle on retrouve d'un côté les individus « bien intégrés » et de l'autre les individus « exclus ou marginaux ». Les premiers bénéficient de conditions objectives facilitantes (facilité d'accès aux ressources, capacité à les exploiter, bénéfices dus à une bonne intégration, etc.) alors que les autres doivent composer avec de nombreuses restrictions sociales qui amplifient et quelquefois cristallisent les difficultés auxquelles ils ont à faire face (Lord et Dufort, 1996).

Une autre valeur importante du point de vue des concepteurs du pouvoir d'agir est celle de la dignité de la condition humaine, de la valeur irréductible associée à chaque être humain, quelles que soient ses caractéristiques particulières. Cette croyance entraîne la conviction que les personnes aux prises avec des situations incapacitantes sont les mieux placées pour définir la nature des difficultés qu'elles rencontrent ainsi que les solutions compatibles avec leur situation. Cette conviction s'appuie, par ailleurs, sur la mise en évidence des travers régulièrement associés aux modèles de pratiques sociales qui maintiennent la personne en difficulté dans un statut inférieur à celui de l'intervenant (Breton, 1989, 1994a, 1994b; Cameron, Frazer, Harvey, Rampton et Richardson, 1993; Le Bossé, Lavoie et Martin, 1991; Newton, 1996; Pinderhughes, 1983; Riessman, 1990). Elle s'appuie également sur l'illustration des effets bénéfiques des interventions qui mettent l'accent sur les forces des personnes plutôt que sur les dimensions qui font problème (Cox, 1991; Delgado-Gaitan, 1991; Wallerstein, 1993; Wilson, 1996; Yiech et Levine, 1992).

En réponse à ces convictions, le pouvoir d'agir apparaît comme un outil privilégié de changement social. Située à l'interface de la personne et de son environnement, cette forme particulière d'interaction permet aux personnes de rester maîtres des décisions qui les concernent et ainsi de conserver leur dignité. Elle fait d'eux les porteurs du changement, les promoteurs de leur propre bien-être et de celui de leur communauté. De plus, une telle approche suppose la remise en question de la répartition des ressources et de ses modes d'accès. Elle oblige donc à porter le regard au-delà des seules dimensions individuelles pour aborder directement les dimensions structurelles impliquées dans le vécu des individus. Le changement durable ne peut provenir que d'une modification globale de la situation. Loin d'être purement abstrait, ce point de vue puise ses fondements dans la tradition des grands mouvements sociaux (syndicaux, féministes, antiracistes, etc.) qui ont jalonné l'histoire des sociétés occidentales (Lee, 1994), dans l'expérience acquise par de nombreux organismes

engagés depuis plusieurs décennies dans le développement des communautés (Casey Foundation, 1991; Millet, 1996) ou encore dans les connaissances issues des initiatives communautaires de grande envergure menées aux États-Unis (Head Start, Success by Six, etc.) et au Canada (Better Start, Better Beginning en Ontario ou 1,2,3,GO! au Québec) au cours des dernières années (Mundale, 1991; Peters et Russel, 1994).

En résumé, l'adhésion à l'ensemble de ce cadre paradigmatique conduit à privilégier les démarches de changement qui sont guidées et portées par les personnes concernées, qui contribuent à modifier durablement la disponibilité (et l'accès) aux ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs visés et qui contribuent à soutenir, à renforcer et/ou à développer le pouvoir d'agir des personnes et/ou des collectivités concernées.

## **2. Définition de l'intervention centrée sur le pouvoir d'agir**

Concrètement, le soutien et le renforcement du pouvoir d'agir consistent à analyser toute réalité sociale à partir de cette conception du changement. Les interventions qui s'inspirent de cette approche ne se caractérisent pas tant par une méthodologie spécifique que par une façon d'analyser les problèmes auxquels elles font face et par leur préférence pour certains types de solutions. De la même manière, l'adoption de cette perspective n'est pas spécifique à une discipline en particulier. Ainsi, on trouve des exemples de cette approche dans de nombreux champs d'expertise comme le service social de groupe (Breton, 1994c; Cox, 1991; Delgado-Gaitan, 1991), l'intervention communautaire (Barr, 1995; Wilson, 1996), la prévention (Biegel, 1984; Bond et Keys, 1993), la promotion de la santé (Bjüras, 1991; Blackburn, 1983), le counseling (Bolton et Brookings, 1996; Dannels, Rivera, et Knall-Clark, 1992), l'intervention féministe (Bowen, Bahrck et Enns, 1991) ou encore l'évaluation de programmes (Fetterman, 1995). La mise en évidence d'une pratique particulière est rendue encore plus difficile par le fait que le pouvoir d'agir est une réalité qui peut prendre des formes très différentes selon les contextes (Rappaport, 1987). En effet, les objectifs des personnes concernées par une même réalité peuvent varier totalement en fonction de leurs besoins spécifiques et des caractéristiques du milieu dans lequel elles évoluent. Le pouvoir d'agir des patients diabétiques dans un hôpital du Canada (Feste, 1992) s'exprimerait différemment si ces personnes se trouvaient dans un pays dont l'infrastructure médicale était moins développée ou encore si elle était entièrement gérée



par le secteur privé. Il en va de même pour des personnes handicapées (Balcazar, Seekins, Fawcett et Hopkins, 1990), des résidents de bidonvilles (Serrano-Garcia, 1984) ou encore des parents d'élèves (Delgado-Gaitan, 1991; Gruber et Trickett, 1987).

On ne peut donc décrire l'intervention fondée sur le pouvoir d'agir en termes de techniques ou de stratégies particulières. Chaque intervention représente une application unique de cette approche puisque son rôle consiste à s'adapter aux caractéristiques des contextes et des personnes qui sont concernées. Par contre, il est possible d'identifier un certain nombre de balises conceptuelles et pratiques à l'intérieur desquelles le praticien peut développer son action tout en s'assurant que celle-ci est ancrée sur le type de changement privilégié par l'approche centrée sur le pouvoir d'agir. Ces balises découlent de la conception du changement présentée précédemment. Elles en constituent les applications concrètes et forment ensemble un ensemble d'axes de pratique susceptibles de guider efficacement l'intervenant désireux de mettre cette conception théorique en pratique.

### 3. Personnes guides et porteuses du changement

«Nothing for the people without the people»: cette affirmation aperçue sur une production récente d'un groupe communautaire illustre très précisément ce dont il est question ici. Les personnes concernées sont au cœur de la démarche de changement. Pour atteindre un tel objectif, un certain nombre de préalables et de conditions doivent être rencontrés.

*Déterminer l'origine et la nature de la demande de changement* – L'importance de la prescription inhérente au mandat de l'intervenant doit être clarifiée. En fait, ce dernier doit être en mesure de répondre clairement à la question: «Qui a décidé de la nécessité d'intervenir et pourquoi?» De la réponse à cette question dépendent la volonté et la capacité concrète d'impliquer les personnes aux prises avec la situation dans la démarche de changement. Ainsi, il est bien évident que la prise en charge de la situation par les personnes elles-mêmes sera moins facile dans le contexte d'un programme de réhabilitation pour détenus que dans une initiative communautaire de promotion de la santé. À cette étape, l'essentiel consiste à disposer d'une évaluation précise des contraintes à la prise en main du changement par ceux qu'il vise directement.

*Savoir conjuguer expertise professionnelle et expertise expérientielle* – Dans certains cas de figure, l'intervenant peut également être amené à prendre conscience qu'il représente lui-même une contrainte, dans la mesure où il n'est pas spontanément prêt à modifier sa façon d'intervenir pour remettre le leadership du changement à ceux qu'il tente d'aider (Church, 1996). En effet, l'adhésion à la perspective centrée sur le pouvoir d'agir conduit à une remise en question des rapports de pouvoir qui existent entre le professionnel et l'intervenant (Lee, 1994). Plus précisément, l'intervention sur le pouvoir d'agir suppose la reconnaissance de ce qu'on peut appeler «l'expertise expérientielle» des personnes aux prises avec la situation (Church, 1996; Le Bossé, 1996). Il s'agit des connaissances subjectives acquises par les personnes qui vivent la situation quotidiennement. Cette expertise est essentielle à la compréhension globale de la situation et à la réalisation d'un changement durable (Wilber, 1997), tout comme l'est celle de l'intervenant.

*Permettre l'engagement des personnes concernées dans la définition du changement visé* – Par ailleurs, pour guider le changement, les individus doivent être partie prenante de la définition de la nature du changement et de l'objectif à atteindre. Cela suppose que l'ensemble des partenaires, soit les personnes aux prises avec la situation, les intervenants et les mandataires de l'intervention, parviennent à une analyse commune de la situation qui nécessite un changement. La simple présence des «usagers» au sein des instances décisionnelles ne suffit pas à garantir la prise en compte de leur point de vue (O'Neil, 1992; Rousseau, 1993). En fait, aucune définition du changement ne devrait être acceptée tant qu'elle ne répond pas aux préoccupations des personnes directement concernées. En l'absence d'une telle règle de fonctionnement, le risque est grand de voir leur participation réduite à un niveau purement symbolique.

*Impliquer les personnes concernées à tous les niveaux de responsabilités* – Par définition, l'engagement des personnes qu'on veut aider dans la conduite du changement nécessite que celles-ci aient accès aux fonctions et aux responsabilités relatives au déroulement de l'action. Il s'agit de faire en sorte que ces personnes assument le plus de leadership possible à tous les niveaux de l'intervention, dans la mesure où cela correspond à leur demande. Selon les cas, la réalisation de cet aspect de l'intervention peut prendre plus ou moins de temps. En effet, certaines personnes peuvent avoir besoin d'une préparation préalable de durée variable pour assumer la totalité ou une partie du leadership de l'action (Kahn, 1994). Vouloir précipiter les choses dans ce domaine risque de provoquer un effet contraire en plaçant inutilement ces personnes devant une

situation d'échec (Gruber et Trickett, 1987). Par contre, reporter indûment ce transfert de responsabilités risque de maintenir les personnes dans une situation de prise en charge injustifiée et ainsi de limiter directement leur pouvoir d'agir (Lee, 1994).

*Mettre en commun les compétences disponibles* – Entreprendre un changement est généralement une démarche de longue haleine. Toutes les compétences et toutes les ressources disponibles sont nécessaires pour y parvenir. C'est sur la synergie, la solidarité et la complémentarité entre les différents acteurs que reposent les chances de réalisation d'un changement viable et durable (Bernstein, Wallerstein, Braithwaite, Gutiérrez, Labonte et Zimmerman, 1994). Si ceux qui sont les plus directement concernés doivent rester au cœur du processus de changement, il est également important qu'ils puissent compter sur tout le soutien nécessaire à leur démarche. Livrer les personnes à elles-mêmes au nom du pouvoir d'agir revient à produire l'effet inverse, puisque celles-ci se voient mises en demeure de développer spontanément les connaissances et les compétences nécessaires à la réalisation du changement. Le statut du participant est moins important que sa contribution potentielle à l'atteinte de l'objectif commun (Bond et Keys, 1993). Il est donc essentiel que l'intervenant gère sa participation de manière à fournir la contribution nécessaire au développement du pouvoir d'agir sans pour autant en prendre le leadership sur une base permanente (Breton, 1994b). C'est notamment en raison de ces enjeux spécifiques que de nombreux auteurs considèrent que l'intervention centrée sur le pouvoir d'agir devrait toujours se dérouler dans le contexte d'une intervention de groupe (Bond, Belenky, Weinstock, et Cook Monsey, 1992; Bonin, 1991; Delgado-Gaitan, 1991; Wallerstein, 1993).

#### **4. Effets de l'intervention sur la disponibilité et l'accès aux ressources**

Si la genèse des problèmes sociaux provient en partie de l'inégalité de la distribution et de l'accès aux ressources, toute démarche d'intervention devrait, à son échelle, contribuer à corriger cette inégalité. Dans le cas contraire, le changement apporté ne parvient qu'à «soulager la misère du peuple» (Lee, 1994; Mercier-Josa, 1986), ce qui revient à renforcer objectivement le maintien du *statu quo* (Breton, 1994b; Bryan, 1992; Clark, 1989). Mais que signifie concrètement «corriger l'inégalité de la distribution et de l'accès aux ressources»?

*S'engager auprès des populations exclues et marginalisées* – La première conséquence concrète d'une option pour le soutien et pour le renforcement du pouvoir d'agir consiste à se rendre prioritairement disponible envers ceux qui sont les plus pénalisés par l'inégalité de la distribution des ressources (Trickett, 1989). Il s'agit notamment des minorités visibles, des personnes ayant un handicap, des personnes analphabètes, des itinérants, etc. Tous ces groupes se trouvent limités dans leur accès aux ressources en raison de leur différence (Balcazar *et al.*, 1990). Par exemple, des usagers de services en santé mentale peuvent éprouver des difficultés à ce que leurs besoins soient pris en considération (Wilson, 1996) ou à obtenir le respect de leurs droits (Rousseau, 1993); des anciens itinérants peuvent se retrouver dans l'impossibilité de trouver un hébergement salubre à des conditions acceptables (Cox, 1991); des parents d'enfants handicapés peuvent avoir de la difficulté à obtenir les informations concernant les résultats des traitements appliqués à leurs enfants (Koren, Dechillo et Friesen, 1992), etc.

*S'assurer de la pérennité des changements en contribuant à la création d'un leadership local et collectif* – Les intervenants passent et les besoins restent. Ce simple constat illustre l'importance de remettre le leadership du changement entre les mains de ceux qui devront le porter à long terme. Pour ce faire, il faut s'assurer que les initiatives entreprises pourront être maintenues, gérées et développées par ceux à qui elles sont destinées. Or, la pérennité du changement sera d'autant plus possible qu'elle reposera sur une collectivité d'acteurs et sur un leadership actif au sein de la communauté (Casey Foundation, 1991; Hildebrant, 1996). Dès lors, l'intervenant soucieux de soutenir et de renforcer le pouvoir d'agir des individus doit consacrer une partie de son intervention à encourager et parfois même à initier la formation d'un leadership local et collectif. Tout cela doit se faire en veillant toutefois à ce que la multiplicité des partenaires ne se traduise pas par une diminution objective de l'influence des personnes directement touchées par le changement visé (Millet, 1996).

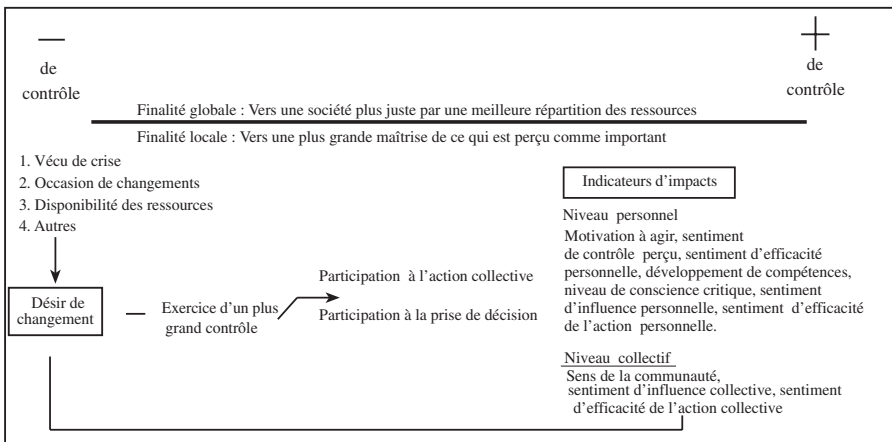
*Diriger une partie de l'intervention vers l'amélioration durable de l'accès aux ressources* – La durabilité du changement est également fonction de la capacité des acteurs à modifier les conditions d'accès aux ressources dont il dépend (Fawcett, White, Balcazar, Suarez-Balcazar, Mathews, Paine-Andrews, Seekins et Smith, 1994). Les ressources en question peuvent être de nature matérielle (subventions, locaux, fournitures diverses, etc.), informationnelle (documentation, séances d'information, sessions de formation, etc.), psychologique (accompagnement pendant une période de crise, disponibilité de services de soutien,

etc.) ou même organisationnelle (harmonisation des heures d'ouverture des services avec les besoins de ceux qu'ils desservent, accès direct aux personnes responsables des dossiers, concertation intersectorielle, etc.). L'important est que les changements conditionnels à l'amélioration de l'accès à ces ressources soient clairement identifiés et qu'une partie de l'intervention soit consacrée à cette question. Pour reprendre un des exemples cités plus haut, il est toujours envisageable d'obtenir d'un psychiatre qu'il rencontre un groupe de patients pour entendre leurs revendications. Il est par contre beaucoup plus difficile d'obtenir que cette pratique soit instaurée sur une base régulière et intégrée dans un protocole de partenariat. De la même manière, dans le cas des parents d'élèves hispanophones décrit par Delgado-Gaitan (1991), il aurait été facile de faire des arrangements avec le professeur d'anglais langue seconde pour qu'il tienne compte des besoins particuliers de cette catégorie d'élèves. Il fut autrement plus long et plus ardu d'obtenir de la commission scolaire qu'elle modifie le curriculum de ce cours pour tenir compte du profil particulier des personnes appelées à le suivre. Dans la première stratégie, on règle un problème circonstanciel; dans l'autre, on agit durablement sur une des sources du problème.

## **5. Effets de l'intervention sur le pouvoir d'agir des personnes ou des collectivités concernées**

Les deux grands axes de pratique précédemment décrits constituent des pistes d'intervention qui devraient contribuer directement au soutien et au renforcement du pouvoir d'agir. Toutefois, la démonstration de cet impact général reste à faire. De plus, le fait de rechercher des impacts simultanément au niveau individuel et collectif ajoute à la difficulté d'une telle démonstration. Il est donc nécessaire que l'intervenant dispose d'indicateurs concrets pour évaluer l'accroissement éventuel du pouvoir d'agir. Bien que cette question fasse l'objet de nombreux travaux de recherche (Dempsey, 1995; Fawcett *et al.*, 1994; Frans, 1993; Israel, Checkoway, Schultz, et Zimmerman, 1994; Le Bossé, 1997; McMillan, Florin, Stevenson, Kerman, et Mitchel, 1995; Rissel, Perry, et Finnegan, 1996; Segal, Silverman, et Tempkin, 1995), il n'existe pas encore de véritable consensus à ce sujet. La difficulté principale réside dans la mise au point d'indicateurs applicables à la fois aux personnes et aux collectivités, et qui pourraient tenir compte des contextes dans lesquels se déroule l'intervention. Il existe plusieurs mesures regroupant des indicateurs psychologiques théoriquement associés au pouvoir d'agir (Israel *et al.*, 1994; Rissel *et al.*, 1996;

Torre, 1986). D'autres tentent de prendre en compte les indicateurs collectifs à partir de l'évaluation qu'en fait chaque individu (Dempsey, 1995; McMillan *et al.*, 1995); d'autres encore se concentrent sur un ensemble de comportements et de stratégies collectives qui contribuent directement au renforcement du pouvoir d'agir (Fawcett *et al.*, 1994). Le modèle suivant (figure 1), développé à l'occasion d'une recherche en cours (Le Bossé, 1997), tente de regrouper l'ensemble des indicateurs individuels généralement associés au pouvoir d'agir.



**Figure 1** – Modèle empirique d'une intervention centrée sur le soutien et le renforcement du pouvoir d'agir

Les indicateurs individuels présentés dans ce modèle reflètent surtout les impacts indirects produits par la participation au processus de l'intervention. Ils ne concernent pas les indicateurs directs qui sont plus dépendants des contextes et des objectifs de l'intervention. Par ailleurs, ces indicateurs ne renvoient qu'aux dimensions mesurables auprès des personnes. Il est clair que l'évaluation d'une intervention précise devrait également prendre en compte des indicateurs d'impacts environnementaux directement reliés à la nature du changement envisagé. Ainsi, l'évaluation d'une action ciblant la fermeture d'un site dangereux (Rich, Edelstein, Hallman et Wandersman, 1995) devra tenir compte des résultats obtenus dans ce domaine. À d'autres occasions, on sera plus intéressé à évaluer le niveau de cohésion entre les membres de la communauté (Buckner, 1988), la solidité des coalitions formées entre différents partenaires (Wolf, 1997) ou encore l'évolution générale de l'ensemble des actions menées dans un quartier donné pendant une période précise (Fawcett *et al.*, 1994).

Ainsi que le montre la figure 1, il est possible d'évaluer le processus du pouvoir d'agir à l'aide d'un ensemble d'indicateurs qui touchent à la fois les caractéristiques personnelles des participants et leurs perceptions de l'environnement. Pour être crédible, une telle évaluation doit néanmoins prendre en compte l'ensemble de ces indicateurs (Fetterman, 1995; Ninacs, 1997a, 1997b). En effet, c'est la présence et l'évolution simultanée de ces dimensions qui constituent le véritable indice du développement du pouvoir d'agir. Chacune des dimensions considérées séparément ne peut donc attester de l'existence ou du renforcement du pouvoir d'agir des répondants (Zimmerman, 1990). Par contre, la mise en évidence d'une progression sur l'ensemble de ces indicateurs constitue clairement un indice de succès pour une intervention centrée sur le développement du pouvoir d'agir.

## **Conclusion**

L'intérêt principal de cette nouvelle forme de pratique sociale réside dans le déplacement de l'objet de l'intervention. La centration sur le pouvoir d'agir force l'intervenant à dépasser les clivages traditionnels (changement individuel contre changement social; renforcement des compétences contre action sociale, etc.) parce qu'elle nécessite l'adoption d'une perspective globale. En effet, il est impossible, par des prescriptions strictement individuelles ou structurelles, de répondre à la question «Qu'est-ce qui empêche cette personne ou cette collectivité d'atteindre le changement qu'elle vise?»

Comme c'est souvent le cas, c'est justement en raison de cette force d'appréhension globale que l'approche centrée sur le pouvoir d'agir peut soulever des réticences. S'il est possible de «penser» une réalité de manière globale, il est beaucoup plus exigeant d'intervenir de cette manière. Les structures actuelles de gestion des pratiques sociales conduisent plus facilement à un morcellement des interventions qu'à une démarche globale et intégrée de la part de tous les corps d'intervenants. Les efforts récents développés en matière d'intersectorialité soulignent toutefois l'importance grandissante qui est accordée à la concertation des efforts d'intervention (Ouellet, Paiement et Tremblay, 1995). La logique du pouvoir d'agir s'inscrit tout à fait dans cette démarche de mise en commun des ressources et des expertises. Elle offre des outils concrets pour permettre d'articuler le réseau complexe des interventions publiques autour d'une seule et unique cible: donner aux personnes et aux collectivités les moyens d'atteindre leurs objectifs de changement.

## Références

- ALINSKY, S. (1971).  
*Rules for radicals*. New York [NY]: Random House.
- ANDRANOVITCH, G. et LOVRICH, N.P. (1996).  
 Community-oriented research. *American Behavioral Scientist*, 39(5), 525-535.
- BALCAZAR, F.E., SEEKINS, T., FAWCETT, S.B. et HOPKINS, B.L. (1990).  
 Empowering people with physical disabilities through advocacy skills training. *American Journal of Community Psychology*, 18(2), 281-296.
- BANDURA, A. (1997).  
*Self-efficacy: The exercise of control*. New York [NY]: Freeman and Co. Publishers.
- BARR, A. (1995).  
 Empowering communities beyond fashionable rhetoric? Some reflections on Scottish experience. *Community Development Journal*, 30(2), 121-132.
- BARR, D., COCHRAN, M., RILEY, D. et WHITHAM, M. (1984).  
 Family empowerment: An interview. *Human Ecology Forum*, 14(1), 4-35.
- BERNSTEIN, E., WALLERSTEIN, N., BRAITHWAITE, I., GUTIÉRREZ, L., LABONTE, R. et ZIMMERMAN, M.A. (1994).  
 Empowerment forum: A dialogue between guest editorial board members. *Health Education Quarterly*, 21(3), 281-294.
- BIEGEL, D.E. (1984).  
 Help seeking and receiving in urban ethnic neighborhoods: Strategies for empowerment. *Prevention in Human Services*, 3(3-4), 119-143
- BJŪRAS, G. (1991).  
 Can a community development model be used for health programmes in an industrialized country? *International Journal of Health Planning and Management*, 6, 209-219.
- BLACKBURN, H. (1983).  
 Research and demonstration projects in community cardiovascular disease. *Journal of Public Health Policy*, 4, 398-421.
- BOLTON, B. et BROOKINGS, J. (1996).  
 Development of a multifaceted definition of empowerment. *Rehabilitation Counseling Bulletin*, 39(4), 256-264.
- BOND, M.A. et KEYS, C.B. (1993).  
 Empowerment, diversity and collaboration: Promoting synergy on community boards. *American Journal of Community Psychology*, 21(1), 37-57.
- BOND, L.A., BELENKY, M.F., WEINSTOCK, J.S. et COOK MONSEY, T.V. (1992).  
 Self-sustaining powers of mind and voice: Empowering rural women. In M. Kessler, S.E. Goldston et J.M. Joffe (dir.), *The present and future of prevention* (p.125-137). Newbury Park [CA]: Sage Publications.



BONIN, L. (1991).

Le concept de l'appropriation : un apport en intervention précoce. *Revue francophone de la déficience intellectuelle*, 2(1), 71-78.

BOWEN, N.H., BAHRICK, A.S. et ENNS, C.Z. (1991).

A feminist response to empowerment. *Journal of Counseling and Development*, 69(3), 228.

BRETON, M. (1989).

Liberation theology, group work and the right of the poor and oppressed to participate in the life of community. *Social Work with Groups*, 12(3), 5-18.

BRETON, M. (1993).

*On the meaning of empowerment and empowered-oriented social work practice*. Conférence présentée au 15<sup>e</sup> symposium annuel de l'Association pour l'avancement du travail social auprès des groupes, avril, New York.

BRETON, M. (1994a).

Relating competence: Promotion and empowerment. *Journal of Progressive Human Services*, 5(1), 27-44.

BRETON, M. (1994b).

*Plaidoyer contre les monopolisations professionnelles*. Communication présentée dans le cadre des journées Simone Paré, Québec.

BRETON, M. (1994c).

On the meaning of empowerment and empowerment-oriented social work. *Social Work with Groups*, 17(3), 23-27.

BRYAN, P.E. (1992).

Killing us softly: Divorce mediation and the politics of power. *Buffalo Law Review*, 40(2), 441-523.

BUCKNER, J.C. (1988).

The development of an instrument to measure neighborhood cohesion. *American Journal of Community Psychology*, 16(6), 771-791.

BURGER, J.H. et COOPER, H.M. (1979).

The desirability of control. *Motivation and Emotion*, 3(4), 381-393.

CAMERON, D., FRAZER, E., HARVEY, P., RAMPTON, B. et RICHARDSON, K. (1993).

Ethics, advocacy and empowerment: Issues of method in researching language. *Language and Communication*, 13(2), 81-94.

CASEY FOUNDATION (1991).

*Path of most resistance: Reflections on lessons learned from new-futures*. Baltimore [IL]: The Annie Casey Foundation.

CHURCH, K. (1996).

Beyond «bad manners»: The power relations of «consumers participation» in Ontario's community mental health system. *Canadian Journal of Community Mental Health/Revue canadienne de santé mentale communautaire*, 15(2), 27-44.

- CLARK, P.G. (1989).  
The philosophical foundation of empowerment. *Journal of Aging and Health*, 1(3), 267-285.
- CORIN, E., RODRIGUEZ DEL BARRIO, L. et GUAY, L. (1996).  
Les figures de l'aliénation: un regard alternatif sur l'appropriation du pouvoir. *Canadian Journal of Community Mental Health/Revue canadienne de santé mentale communautaire*, 15(2), 45-67.
- COX, E.O. (1991).  
The critical role of social action in empowerment oriented groups. *Social Work with Groups*, 14(3-4), 77-90.
- DANNELS, M., RIVERA, N.L. et KNALL-CLARK, J.E. (1992).  
Potentials to meet and promises to keep: Empowering women through academic and career counseling. *College Student Journal*, 26(2), 237-243.
- DELGADO-GAITAN, C. (1991).  
Involving parents in the schools: A process of empowerment. *American Journal of Education*, 100(1), 20-46.
- DEMPSEY, I. (1995).  
The enabling practices scale: The development of an assessment instrument for disability services. *Australia and New Zealand Journal of Developmental Disabilities*, 20(1), 67-73.
- DOUCET, L. et FAVREAU, L. (1991).  
*Théorie et pratiques en organisation communautaire*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- FAWCETT, S.B., WHITE, G.W., BALCAZAR, F.E., SUAREZ-BALCAZAR, Y., MATHEWS, R.M., PAINE-ANDREWS, A., SEEKINS, T. et SMITH, J.F. (1994).  
A contextual behavioral model of empowerment: Case studies involving people with physical disabilities. *American Journal of Community Psychology*, 22(4), 471-496.
- FESTE, C. (1992).  
A practical look at patient empowerment. *Diabetes Care*, 15(7), 922-925.
- FETTERMAN, D.M. (1995).  
Empowerment evaluation: An introduction to theory and practice. In D.M. Fetterman, S.J. Kaftarian et A. Wandersman (dir.), *Empowerment evaluation: Knowledge and tools for self-assessment and accountability* (p. 3-46). Thousand Oaks [CA]: Sage Publications.
- FRANS, D.J. (1993).  
A scale for measuring social worker empowerment. *Research on Social Work Practice*, 3(3), 312-328.
- GRUBER, J. et TRICKETT, E.J. (1987).  
Can we empower others? The paradox of empowerment in the governing of an alternative public school. *American Journal of Community Psychology*, 15(3), 353-371.
- HILDEBRANT, E. (1996).  
Building community health care: A model and example from South Africa. *IMAGE*, 28(2), 155-159.

- ISRAEL, B.A., CHECKOWAY, B., SCHULTZ, A. et ZIMMERMAN, M. (1994).  
Health education and community empowerment: Conceptualizing and measuring perceptions of individual, organizational and community control. *Health Education Quarterly*, 21(2), 149-170.
- KAHN, S. (1994).  
*How people get power*. Washington [DC]: National Association of Social Workers.
- KOREN, P.E., DECHILLO, N. et FRIESEN, B.J. (1992).  
Measuring empowerment in families whose children have emotional disabilities: A brief questionnaire. *Rehabilitation Psychology*, 37(4), 305-321.
- KUHN, T.S. (1972).  
*La structure des révolutions scientifiques*. Paris: Flammarion.
- LE BOSSÉ, Y. (1996).  
Empowerment et pratiques sociales: Illustration du potentiel d'une utopie prise au sérieux. *Nouvelles pratiques sociales*, 9(1), 127-145.
- LE BOSSÉ, Y. (1997).  
*L'évaluation de l'empowerment des personnes et des communautés dans le cadre de l'initiative 1,2,3,GO!* Document inédit.
- LE BOSSÉ, Y. et LAVALLÉE, M. (1993).  
Empowerment et psychologie communautaire: Aperçu historique et perspectives d'avenir. *Cahiers internationaux de psychologie sociale*, 20, 7-20.
- LE BOSSÉ, Y., LAVOIE, F. et MARTIN, G. (1991).  
Influence du contexte de travail des professionnels et professionnelles de la santé en regard de leurs attitudes vis-à-vis des femmes violentées en milieu conjugal. *Recherche féministes*, 4(1), 119-136.
- LEE, J. (1994).  
*The empowerment approach to social work practice*. New York [NY]: Columbia University Press.
- LORD, J. ET DUFORT, F. (1996).  
Le pouvoir, l'oppression et la santé mentale. *Canadian Journal of Community Mental Health/Revue canadienne de santé mentale communautaire*, 15(2), 17-20.
- MCMILLAN, B., FLORIN, P., STEVENSON, J., KERMAN, B. et MITCHEL, R.E. (1995).  
Empowerment praxis in community coalitions. *American Journal of Community Psychology*, 23(5), 699-727.
- MERCIER-JOSA, S. (1986).  
La plèbe et la préhistoire des sciences sociales. In *Histoire et histoires des sciences sociales, Actes du colloque «Doctrines, sciences ou pratiques sociales?»* (p.7-51). Nancy: Presses de l'Université de Nancy.
- MILLET, R.A. (1996).  
Empowerment evaluation and the W.K. Kellogg Foundation. In D.M. Fetterman, S.J. Kaftarian et A. Wandersman (dir.), *Empowerment evaluation: Knowledge and tools for self-assessment and accountability* (p.65-76). Thousand Oaks [CA]: Sage Publications.

- MUNDALE, C. (1991).  
*Success by six: The early days. Unlocking the door to early childhood development.* Minneapolis: United Ways of Minneapolis Area.
- NEWBROUGH, J.R. (1992).  
Community psychology in the postmodern world. *Journal of Community Psychology*, 20(1), 10-25.
- NEWTON, E. (1996).  
Power in family and power in therapy: Child sexual abuse survivors experiences. *Canadian Journal of Community Mental Health/Revue canadienne de santé mentale communautaire*, 15(2), 109-121.
- NINACS, W.A. (1997a).  
*Empowerment et communauté – Les conditions de base d'une véritable démarche participative.* Colloque «Villes et Villages en Santé», Montréal, septembre 1997.
- NINACS, W.A. (1997b).  
*L'empowerment et l'intervention communautaire.* Communication présentée dans le cadre du colloque «Empowerment et pratiques sociales: au-delà du slogan et des bonnes intentions» réalisé au sein du 65<sup>e</sup> congrès de l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences, Trois-Rivières.
- O'NEIL, M. (1992).  
Community participation in Quebec's health system: A strategy to curtail community empowerment. *International Journal of Health Services*, 22, 287-301.
- OUELLET, F., PAIEMENT, M. et TREMBLAY, P.H. (1995).  
*L'action intersectorielle, un jeu d'équipe.* Montréal: Direction de la Santé publique du Montréal métropolitain.
- PARSONS, R.J. (1991).  
Empowerment: Purpose and practice principle in social work. *Social Work with Groups*, 14(2), 7-21.
- PERKINS, D.D. (1995).  
Speaking truth to power: Empowerment ideology as social intervention and policy. *American Journal of Community Psychology*, 23(5), 765-794.
- PETERS, R.D. et RUSSEL, C.C. (1994).  
*Le projet partir d'un bon pas pour un avenir meilleur. Vue d'ensemble du modèle, des programmes et de la recherche.* Document inédit.
- PINDERHUGHES, E. (1983).  
Empowerment for our clients and ourselves. *Social Casework*, 64(6), 331-338.
- PRILLELTENSKY, I. (1994).  
The United Nations Convention on the Rights of the Child: Implications for children's mental health. *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, 13(2), 77-93.
- RAPPAPORT, J. (1987).  
Terms of empowerment/exemplars of prevention: Toward a theory for community psychology. *American Journal of Community Psychology*, 15(2), 121-145.

RENAUD, M. (1995).

*Le terme « empowerment » est-il un concept creux ?* Communication présentée dans le cadre du congrès portant sur le thème « Les centres communautaires de santé : au centre des réformes des systèmes de santé », Montréal, Québec.

RICH, R.C., EDELSTEIN, M., HALLMAN, W.K. et WANDERSMAN, A.H. (1995).

Citizen participation and empowerment: The case of local environmental hazards. *American Journal of Community Psychology*, 23(5), 657-676.

RIESSMAN, F. (1990).

Restructuring help: A human services paradigm for the 1990's. *American Journal of Community Psychology*, 18(2), 221-230.

RISSEL, C., PERRY, C. et FINNEGAN, J. (1996).

Toward the assessment of psychological empowerment in health promotion: Initial tests of validity and reliability. *Journal of the Royal Society of Health*, 16(4), 211-218.

ROUSSEAU, C. (1993).

Community empowerment: The alternative resources movement in Quebec. *Community Mental Health Journal*, 29(6), 535-546.

RUSS, J. (1994).

*Les théories du pouvoir*. Paris: Librairie générale française.

RYAN, W. (1971).

*Blaming the victim*. New York [NY]: Pantheon.

SARASON, S. (1981).

*Psychology misdirected: The psychologist in the social order*. New York [NY]: Free Press.

SARASON, S. (1986).

The nature of social problem solving in social action. In E. Seidman et J. Rappaport (dir.), *Redefining social problem* (p. 11-28). New York [NY]: Plenum Press.

SEGAL, S.P., SILVERMAN, C. et TEMPKIN, T. (1995).

Measuring empowerment in client-run self-help agencies. *Community Mental Health Journal*, 31(3), 215-227.

SERRANO-GARCIA, I. (1984).

The illusion of empowerment: Community development within a colonial context. *Prevention in Human Services*, 3(2-3), 173-200.

SHORT, P.M. et RINEHART, J.S. (1992).

School participant empowerment scale: Assessment of level of empowerment with the school environment. *Educational and Psychological Measurement*, 52(4), 951-960.

STAUB-BERNASCONI, S. (1991).

Social action, empowerment and social work: An integrative theoretical framework for social work and social work with groups. *Social Work With Groups*, 14(3-4), 35-51.

THE ECONOMIST (1991).

*America's blacks*, 17-21.

- TORRE, D.A. (1986).  
*Empowerment: Structured conceptualization and instrument development*. Cornell University. University Microfilm International, 8607315. An Arbor.
- TRICKETT, E.J. (1989).  
*Partial paradigms and professional identity*. Communication présentée à la deuxième biennale du «Community research and action», mai, East Lansing, Michigan.
- VAILLANCOURT, Y. (1988).  
 Pour des pratiques sociales nouvelles. *Nouvelles pratiques sociales*, 1(1), 1-11.
- WALLERSTEIN, N. (1993).  
 Empowerment and health: The theory and practice of community change. *Community Development Journal*, 28(3), 218-227.
- WATSON, T.J. (1992).  
 L'analyse sociologique du travail. In D.G. Tremblay et D. Villeneuve (dir.), *Travail et société: une introduction à la sociologie du travail* (p. 9-43). Sainte-Foy: Télé-université.
- WILBER, K. (1997).  
*Une brève histoire de tout*. Montréal: Édition de Mortagne.
- WILSON, S. (1996).  
 Consumers empowerment in mental health field. *Canadian Journal of Community Mental Health/Revue canadienne de santé mentale communautaire*, 15(2), 69-86.
- WOLF, T. (1997).  
 Coalition barriers and how to overcome them. *Community catalyst, special issue, Amherst, Community Partners*, 5-6.
- YIECH, S. et LEVINE, R. (1992).  
 Participatory research's contribution to a conceptualization of empowerment. *Journal of Applied Social Psychology*, 22(2-4), 1894-1908.
- ZIMMERMAN, M. (1990).  
 Taking aim in empowerment research: On the distinction between individual and psychological conceptions. *American Journal of Community Psychology*, 18(1), 169-177.

**Abstract** – This article deals with the adoption of an intervention approach centred on the power to act. Following a presentation of the philosophical premises and the framework associated with this approach, three major focuses for practice are identified and described in detail. The article also identifies certain individual indicators.

**Resumen** – Este texto trata de la adopción de una perspectiva de intervención centrada en el poder de acción. Para continuar con la exposición de las premisas filosóficas y del cuadro paradigmático que acompañan este estudio, tres grandes ejes de práctica son identificados y descritos de manera detallada. Ciertos indicadores individuales son igualmente identificados.

**Zusammenfassung** – Diese Studie beschäftigt sich mit der Einführung eines Interventionsmodells, das auf Eigeninitiative (*pouvoir d’agir*) basiert. Zunächst werden die philosophischen Prämissen sowie der paradigmatische Rahmen dieses Modells abgesteckt, dann werden drei Hauptachsen der Praxis definiert und genau beschrieben. Dabei werden auch individuelle Faktoren berücksichtigt.